

MISSION
**D'ACCOMPAGNEMENT
AU RECRUTEMENT**

CONSEIL RH



EXPERT-COMPTABLE

Notre Cabinet, spécialiste pluridisciplinaire, dispose de compétences étendues pour vous suivre et vous conseiller durant toute la vie de votre entreprise. Nous mettons à votre disposition un savoir-faire reconnu en matière de Ressources Humaines et nous vous accompagnons dans la gestion de la vie de vos salariés.



MISSION D'ACCOMPAGNEMENT **AU RECRUTEMENT**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Notre objectif est d'accompagner le dirigeant dans le recrutement de son équipe, afin de lui permettre de s'encadrer de collaborateurs en adéquation avec ses attentes. Nous sommes à l'écoute de la demande formulée par la société et adaptons nos recherches en fonction des critères définis pour le poste à pourvoir.

En cas de rupture de la période d'essai du salarié recruté par nos soins, nous proposons de mettre en place une autre mission de recrutement —

NOTRE MISSION

- Élaboration du cahier des charges avec le client concernant le poste à pourvoir et le profil du candidat recherché —
- Rédaction de l'offre d'emploi —
- Publication de l'offre d'emploi sur les sites de recrutement —
- Évaluation des candidats ayant montré un intérêt pour le poste à pourvoir et dont les qualités professionnelles correspondent à l'emploi offert (Premier entretien, test de personnalité, synthèse des profils...) —
- Présentation de 10 candidats maximum, les préconisations du consultant et le suivi des entretiens jusqu'à la décision finale —
- Rédaction du contrat de travail —

NOS TARIFS

- 15% de la rémunération annuelle du salarié recruté en fonction de la spécificité du poste —

FACTURATION MINIMUM

- 2 500 euros HT —

FACTURATION MINIMUM EN CAS D'ABANDON DE LA MISSION

- Temps passé sur la mission avec un minimum de 500 euros
- 10% de la rémunération annuelle du salarié recruté en cas de nouvelle mission suite à la rupture de la période d'essai du salarié recruté initialement par l'intermédiaire de notre cabinet —

FACTURATION EN FIN DE MISSION

- Si mise en place d'une mission d'accompagnement premier salarié = remise de 25% sur le forfait ladite mission —

